

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 17/10/22
RPI BEYNAC/BURGNAC/MEILHAC

Etaient excusés :

Enseignants : Mmes Fontanille et Sells

Représentants des parents d'élèves : Mmes Charon et Grancoing

IEN: Mr Musson

Etaient présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Jagaille, Léonard, Lintz, Rogron et Mr Tessier.

Maires : Mme Beyrand et Mrs Rebeyrol et Massy.

Adjointes et Conseillers municipaux : Mmes Barbarin, Fluhr-Diffimbach, Lautrette, Mrs Delotte, Escoubeyrou et Legros

Représentants des parents d'élèves : Mmes Bayle, Canler, Faure, Gauthier, Magnesse, Périchon et Mrs Begout, Carpezat, Guéry

DDEN : Mmes Balestrat et Penot.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame Rogron propose de fixer les dates des prochains Conseils :

pour le 2ème : 23/02/2023 à Burgnac (salle à définir)

pour le 3ème : 13/06/2023 à Meilhac

L'ordre du jour sera le suivant :

- présentation du règlement du conseil d'école
- vote du regroupement des conseils d'école du RPI
- vote du règlement intérieur des écoles du RPI* (basé sur le règlement départemental)
- bilan des effectifs 2022-2023
- prévision des effectifs 2023-2024 (recensement des enfants nés en 2020 sur les 3 communes)
- bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)
- présentation des exercices de sécurité effectués
- présentation du projet d'école 2022-2026
- coopérative scolaire
- APC
- activité natation

I. Présentation du règlement du Conseil d'école.

Article D411-1 du Code de l'Education (Modifié par le décret n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8)

- Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

Le directeur d'école,

Le maire (ou son représentant) ; et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école

Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,

Le délégué départemental de l'éducation nationale chargés de visiter les écoles. (DDEN)

et L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions.

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé aux membres du conseil au moins huit jours avant la date des réunions. En outre, il peut également être réuni à la demande d'un directeur, d'un maire ou de la moitié de ses membres.
- Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour, tel que : des personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le médecin scolaire, un assistant de service social, les ATSEM...

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent également assister aux séances du conseil d'école. Toutefois, en cas de vote, le nombre de voix attribuées aux représentants des parents d'élèves restera égal au nombre de classes.

Rôle des représentants des parents d'élèves. Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration d'un établissement du second degré sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont **voix délibérative**.

Article D111-11 Création Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 - art. 1 () JORF 29 juillet 2006

Dans les écoles et établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école ou des chefs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants des parents sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance

II. Vote du regroupement des Conseils d'écoles du RPI.

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les écoles en RPI peuvent décider de se regrouper en un seul Conseil d'école pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres, de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école, désigné par La Directrice Académiques des Services de l'Education nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

Mme. Audonnet est proposée comme Présidente du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2022-2023.

Le regroupement des Conseils d'écoles étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour se poursuit au sein d'un seul conseil.

III. Adoption du règlement intérieur des écoles du RPI.

Mme Rogron rappelle que le règlement intérieur des écoles est consultable sur le site internet des mairies et que les directeurs peuvent fournir un exemplaire papier à tout parent qui en ferait la demande.

Rappel des titres.

- TITRE 1 : Inscription et admission des élèves
- TITRE 2 : Fréquentation et obligation scolaire
- TITRE 3 : Vie scolaire
- TITRE 4 : Surveillance et sécurité des élèves
- TITRE 5 : Dispositions finales
- TITRE 6 : Charte de la laïcité (Ajouté à la rentrée 2021)

Le règlement intérieur des écoles de RPI est adopté à l'unanimité.

IV Bilan des effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2023.

Effectifs 2022-2023 :

BEYNAC: 18PS 20 MS 21GS Total: 59 élèves

BURGNAC: 22CP 19CE1 24CE2 Total: 65 élèves (1 départ aux vacances de Toussaint)

MEILHAC: 7 CE2 16 CM1 22 CM2 Total: 45 élèves

TOTAL RPI : 169 soit une moyenne de 21,125 élèves par classe

Prévision des effectifs 2023-2024 (recensement des enfants nés en 2020 sur les 3 communes)

BEYNAC : 17 PS 18 MS 20 GS Total: 55 élèves

BURGNAC : 21 CP 22 CE1 19CE2 Total: 62 élèves

MEILHAC : 30 CM1 16 CM2 Total: 46 élèves

TOTAL RPI : 163 soit une moyenne de 20,375 élèves par classe

V. Bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)

RPI : Un achat groupé de 4 ordinateurs est prévu. Mr Massy indique qu'une demande de subvention a été faite. Il y aurait 2 ordinateurs pour Meilhac, 1 pour Burgnac et 1 pour Beynac.

BEYNAC:

Effectués:

Durant l'été, le cantonnier a réalisé une bibliothèque dans une salle au-dessus de la cantine qui a permis aux enseignantes de ranger tous les albums. Les petits travaux de réparation ont aussi été effectués, il ne reste que le trou du plancher de la bibliothèque à réparer ainsi que les plinthes à coller dans la classe de Mme Audonnet.

Mr Mazabraud a aussi récemment remis à neuf le banc fixe de la cour de récréation. Les enseignantes le remercient.

A venir :

- Est-il possible de mettre un second tableau blanc dans le bureau de direction ? Mme Beyrand y répond favorablement.
- Est-il possible de mettre un panneau de liège dans la bibliothèque afin de pouvoir faire des affichages sur les albums empruntés notamment ? Mme Beyrand indique que cela sera possible.
- Le joint d'un des panneaux d'affichage, évoqué au 3ème conseil d'école, est très fatigué. Peut-il être changé ? Mme Beyrand informe le conseil que le joint est difficilement remplaçable et que la mise en place de mastic serait une solution plus adaptée.
- A plus long terme, une solution est-elle envisagée pour la classe de Mme Léonard pour limiter les fortes chaleurs ressenties dans cette dernière ? La mairie annonce y réfléchir actuellement avec éventuellement la mise en place de rideaux retenant la chaleur par l'extérieur comme cela a été mis en place à l'école de Burgnac.

BURGNAC:

Les enseignantes remercient l'ensemble de la municipalité pour son écoute et sa réactivité

Effectués :

- Des techniciens de la société Quadria sont intervenus fin aout pour la maintenance des tableaux numériques dans les trois classes. L'ampoule du vidéoprojecteur dans la classe de Mme Fontanille serait à changer, son remplacement n'a pu être réalisé ce jour-là, les techniciens n'ayant pas apporté le bon modèle.
- Le petit portail séparant le jardin de la cour a été réparé.

- L'ancienne photocopieuse a été installée dans la salle d'activité située dans le bâtiment du haut. Elle permet à Mmes Lintz et Fontanille de pouvoir photocopier sans descendre dans la classe de Mme Rogron, elle servira également à la directrice lors de ses jours de décharge.
- Dans le cadre du projet d'aménagement du jardin en lien avec le développement durable et la biodiversité, les composteurs déjà présents dans l'école ont été regroupés à côté des bacs de plantation. Des animateurs du SYDED sont venus compléter le dispositif avec un troisième composteur contenant de la matière sèche. Ils ont également fixé 3 écriteaux ludiques permettant aux enfants d'identifier le rôle de chacun des composteurs : compost en cours, compost prêt, matière sèche. Des groupes d'élèves se relaient pour le suivi du compostage.

A venir :

Dans la continuité du projet précédemment cité, les enseignantes ont sollicité la mairie pour divers aménagements :

- la réalisation d'une bande de fleurs du type « prairie fleurie » le long du grillage, côté route,
- l'installation d'un récupérateur d'eau, si possible avant le printemps,
- la plantation de 2 arbres pour créer de l'ombre dans le jardin,
- la limitation de la taille des arbres présents dans la cour afin d'obtenir un ombrage suffisant en fin d'année scolaire.

Mme Rogron demande s'il serait envisageable de remplacer le liège qui tapisse le fond du panneau d'affichage de l'école.

MEILHAC :

Travaux effectués :

- les extrémités des tiges de volets roulants dans la classe de Mme Sells ont été prolongées et protégées,
- le bardage du local de rangement du matériel sportif a été renforcé,
- la liaison entre l'ordinateur portable de la classe de Mme Sells et le scanner du photocopieur a été rétablie par l'intervention de l'entreprise Dumonteil,
- la benne qui occupait l'ancien garage a été enlevée, ce qui permet d'y mettre à l'abri le nouvel équipement sportif pour la cour (buts de handball et filet de volleyball),
- le nouveau préau a été mis en service pour la classe de Mme Sells.

Travaux à venir :

- un volet roulant de la classe de M Tessier se grippe régulièrement, ce qui l'oblige à monter sur un radiateur pour le débloquer manuellement, afin d'éviter les reflets sur le tableau numérique, gênants surtout l'après-midi,
- l'ajout de 3 bancs solides d'extérieur sous le nouveau préau serait bienvenu pour créer un espace de parole extérieur pour une classe entière : Mme Beyrand pense qu'il est possible de récupérer des bancs qui étaient dans la cantine de Beynac,
- les enseignants signalent que le revêtement de castine qui a été choisi pour le sol de ce nouveau préau pose quelques soucis : il sert parfois de litière pour chats, les élèves soulèvent de la poussière en déplaçant les cailloux, qu'ils ramassent et jettent trop souvent. M Massy répond qu'il leur a été déconseillé de bétonner cette partie, afin de drainer plus facilement l'eau de pluie.

VI. Présentation des exercices de sécurité réalisés dans chaque école.

BEYNAC:

- **Exercice incendie du 12/09/2022 :** Les différentes alarmes se sont déclenchées et la sortie des élèves et du personnel s'est faite rapidement et dans le calme. Seule l'alarme de la classe de Mme Léonard dysfonctionne. La municipalité en a été avertie. Un second exercice aura lieu plus tard dans l'année.

- **PPMS Attentat / Intrusion (exercice du 15/09/2022 en présence de Mme Lautrette) :** Les lieux de regroupement ont été respectés et les élèves sont restés calmes. Le système d'alarme reste très satisfaisant. Les

difficultés demeurent les mêmes. La classe de Mme Audonnet est la classe qui donne sur la route (seul accès direct) pour cette classe, la fermeture des portes se fait par l'extérieur, donc il y a une prise de risque non négligeable (il faut penser à avoir toujours sur soi ou à portée de main les 2 clés différentes). La porte de la cantine, donnant sur la garderie se ferme elle aussi par l'extérieur.

Mme Audonnet avait mis en relation un parent d'élèves au sujet d'une solution et demande où en est la réflexion. Mme Beyrand informe que le contact n'a pas encore été établi avec cette personne mais indique qu'elle va le faire dans les meilleurs délais. Mme Audonnet propose de mettre en relation cette personne avec le cantonnier, ce que Mme Beyrand accepte.

Il manque dans cette classe des occultations sur 2 fenêtres côté dortoir, il avait été proposé par Mme Beyrand l'année dernière de mettre le même système que sur les 2 autres fenêtres, à savoir des persiennes. Mme Beyrand répond que cela est prévu.

- **PPMS Risques Majeurs (19/09/2022)** : Le lieu de confinement est unique, à savoir la salle de motricité/garderie/dortoir. L'alarme s'est déclenchée correctement dans tous les bâtiments. Les élèves ont respecté le calme dans une pièce obscure, éclairée par des lampes torches.

Il avait été évoqué lors du 1er conseil d'école de l'année 2021/2022, la possibilité de faire un exercice incendie au moment de la garderie. Mme Audonnet demande si ce projet est toujours d'actualité. Différents lieux de regroupement avaient été envisagés : le parvis de l'église, devant le cimetière, ou le lotissement au-dessus de l'école. Cela restait à définir.

Les maires s'entendent pour essayer d'en faire un cette année. Le lieu de regroupement proposé serait le lotissement au-dessus de l'école (accès par un trottoir large, plus sécurisé que le chemin allant vers l'église). Mr Carpezat demande si les familles seraient informées du jour de l'exercice afin que ces dernières s'organisent pour ne pas récupérer leur enfant à ce moment-là. Les mairies vont y réfléchir et insistent sur l'importance que les enfants ne soient pas prévenus afin que l'exercice se déroule en conditions réelles.

BURGNAC :

- **Exercice incendie du 13/09/2022** : Le signal sonore a bien été entendu par tous et l'évacuation s'est déroulée correctement. Mme Lascaux, adjointe municipale, était présente.
- **PPMS Attentat / Intrusion** : l'exercice sera réalisé le jeudi 20 octobre.
- **PPMS Risques Majeurs** : un exercice interviendra au retour des vacances de Toussaint.

MEILHAC :

- **Exercice incendie du 13/09/2022** : chaque classe dispose d'un système d'alarme et de lieux de regroupements indépendants. L'évacuation est très rapide pour chacune des 2 classes.
- **PPMS Attentat / Intrusion** : l'exercice sera réalisé le jeudi 20 octobre, dans la continuité de l'hommage à Samuel Paty, rendu le lundi 17 octobre 2022.
- **PPMS Risques Majeurs** : un exercice sera effectué au retour des vacances de Toussaint.

VII. Présentation du projet d'école 2022-2026.

Pour construire le projet d'école, l'équipe enseignante est partie de constats et d'analyses concernant l'école dans son environnement institutionnel et partenarial, l'objectif étant d'avoir une vision d'ensemble du climat scolaire et des acquis des élèves au regard des dispositifs d'évaluation (évaluations nationales et évaluations propre à chaque classe).

D'une manière générale, le climat scolaire est satisfaisant et propice aux apprentissages, bien que l'on voie apparaître des comportements de plus en plus agressifs verbalement et physiquement dès le cycle 2. En cycle 3, des attitudes de débordements ou de tension sur les temps de pause méridienne sont de plus en plus fréquentes et nécessitent souvent l'intervention des enseignants à la reprise de la classe.

Les relations avec les familles et les mairies semblent globalement propices aux échanges et au dialogue. Quelques élèves à besoins spécifiques ont un suivi MDPH. Les enseignants remarquent une augmentation des élèves ayant une prise en charge extérieure (orthophoniste, psychologue ...) de même que des difficultés croissantes pour certains élèves à maintenir leur attention.

Concernant les résultats aux évaluations nationales CP-CE1, ils sont globalement supérieurs à la moyenne de la circonscription. En cycle 3, les enseignants constatent des acquis en Français et Mathématiques satisfaisants dans l'ensemble.

En termes de partenariats, l'équipe pédagogique fait régulièrement appel à des intervenants extérieurs en fonction des projets prévus.

Au regard de ces différents constats et afin de répondre au mieux aux besoins des élèves tout au long des 3 cycles de l'école primaire, les enseignants ont mis en place des dispositifs en lien avec les 3 volets suivants :
Volet 1 : améliorer les compétences des élèves au niveau de la maîtrise de la langue française, de l'acquisition des premiers outils mathématiques et du vivre ensemble

Volet 2 : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive : personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins et renforcer la qualité de la vie scolaire

Volet 3 : Les parcours spécifiques : parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen, éducation au développement durable, le développement des compétences numériques.

Mme Rogron indique que le projet d'école détaillé sera disponible sur le site des mairies ainsi que sur le site de l'école de Beynac. Si des parents d'élèves avaient des questions à la suite de la lecture du projet d'école, les enseignants y répondraient lors du 2ème conseil d'école.

VIII. Coopératives scolaires.

Les bilans financiers des deux coopératives présentes sur le RPI (Beynac et Burgnac/Meilhac) ont été validés par l'OCCE, organisme qui les abrite juridiquement.

Pour l'école de Beynac, il y a 2 mandataires : Mmes Audonnet et Léonard, la trésorerie étant gérée par Mme Audonnet. Concernant les écoles de Burgnac et Meilhac, les mandataires sont au nombre de trois, Mmes Lintz et Rogron et M. Tessier. Mme Lintz en est la trésorière.

Les enseignants remercient tous les parents qui ont contribué à alimenter les coopératives, ils remercient également l'Association Maxi 'Mômes pour son généreux don de rentrée, à hauteur de 250 euros par classe.

Mme Rogron indique qu'une partie de ce don pourrait servir à l'achat de livres pour pallier l'arrêt du passage du bibliobus, dépendant de la BDP (Bibliothèque Départemental de Prêt) et ainsi reconstituer le stock des bibliothèques de classes. Un appel aux dons des familles du RPI est également envisagé. Mme Léonard soumet l'idée d'avoir également recours aux dépôts ventes.

IX. Présentation de l'organisation du temps d'APC pour chacune des écoles.

Des APC, activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves. Contrairement aux enseignements sur le temps scolaire, les APC restent facultatives pour les élèves.

BEYNAC : Les APC concernent les MS et les GS (les petits ayant une journée bien assez remplie). Les parents sont prévenus en amont et il s'agit de remédier aux difficultés ponctuelles rencontrées par les élèves. Elles ont lieu de 16h20 à 16h50, 2 fois par semaine.

BURGNAC : Les enseignantes proposent du soutien scolaire en petit groupe qui s'effectue certains soirs après la classe de 16h20 à 17h20. Les familles sont averties à l'avance de la proposition de soutien et de la nécessité de récupérer leur enfant dès la séance terminée.

Mme Rogron n'étant plus tenue de participer aux APC, comme l'ensemble des directeurs, Mme Lintz prendra régulièrement des CE2 en soutien. Mme Rogron indique qu'elle effectuera ponctuellement des séances lorsque le travail de direction sera moins dense. Durant l'absence de Mme Fontanille, sa remplaçante assurera les APC pour les CP.

MEILHAC:

Les APC sont proposées sous la forme d'un atelier Scrabble, dans sa version duplicate, le vendredi de 16h30 à 17h30. Tous les élèves sont invités à y participer, avec une priorité donnée éventuellement aux élèves en difficulté. Les compétences travaillées sont à la fois transversales (concentration, réflexion, anticipation) et disciplinaires (orthographe lexicale, conjugaison, calcul mental). 27 élèves (sur 44) se sont inscrits à cet atelier, ce qui a conduit à constituer 2 groupes, en alternance par quinzaine. Mr Tessier, lui-même scrabbleur, s'engage à animer toute l'année cet atelier en compagnie de Mme Sells et espère pouvoir qualifier 1 ou 2 enfants pour la finale nationale du concours de scrabble scolaire à Paris.

X. Activité natation

Un calendrier annuel a été établi en concertation avec l'école de Jourgnac qui occupe le bassin sur le même créneau. Les classes du CP au CM2 effectueront 5 ou 6 séances à la piscine d'Aixe-sur-Vienne. L'ordre de passage s'organisera comme suit : CM2, CM1, CP, CE1, CE2. Les enseignants remercient les parents qui se sont inscrits pour passer l'agrément natation.

XI. Sorties scolaires et/ou projets

BEYNAC:

- Le 22/10 exposition des travaux de rentrée des enfants à la salle des fêtes de Beynac avec la venue de 2 food-trucks pour prolonger l'exposition par un moment convivial. Les enfants de l'école de Beynac pourront participer à une chasse au trésor à partir de 10h. Les enseignantes ont aussi convié les élèves de CP, les enseignants du RPI ainsi que les élus des 3 communes.

- Concert JMF prévu le 22/11/2022 pour la classe de GS à Aixe sur Vienne.

- Une demande de spectacle auprès de la mégisserie de St Junien a été faite fin septembre mais les enseignantes viennent d'apprendre que les classes n'avaient pas été retenues. Mmes Audonnet et Léonard soulèvent le fait que Beynac n'est prioritaire nulle part et que les spectacles de qualité que le bassin d'Aixe peut proposer n'ont pas lieu sur le temps scolaire, ce qui est regrettable. Mme Lautrette informe qu'elle va rencontrer la personne s'occupant de l'aspect culturel sur Aixe sur Vienne et qu'elle va relayer la parole des enseignantes.

- Invitation des élèves de CAP SAPVER de la MFR le 05/12/2022 pour la fabrication de petites boîtes pour Noël, accompagné d'un moment convivial autour d'un goûter. Cela concernera la classe de GS et les élèves s'y rendront à pied.

- **Projet petits déjeuners** : compte-tenu du plaisir et de l'intérêt des enfants observés l'an dernier, il a été décidé de réaliser cette année 5 petits déjeuners et de proposer aux familles des 3 classes de participer. Les enseignantes remercient la municipalité de Beynac. Différents types de petits déjeuners (1 par période) seront proposés. Les familles se sont inscrites via un lien électronique (4 familles par créneau afin de permettre au plus grand nombre d'y participer)

- **Projet GMHL** : (groupe mammalogique et herpétologique du Limousin) Projet nature avec pour thème le hérisson pour les PS/ MS et la chauve-souris pour les GS. Ce projet a lieu grâce à l'intervention des parents

d'un élève de MS, Mr Roche et Mme Sowa-Doyen, qui font partie de l'association. Les enseignantes les remercient. L'objectif est que les familles puissent, le week-end ou durant les vacances, retourner sur le lieu du projet (près de l'école et de la mairie) afin d'observer les animaux dans leur habitat naturel mais sans les déranger. Il s'agit d'impliquer les enfants sur les communes du RPI. Les enseignantes de l'école de Beynac ont proposé à leurs collègues de se joindre au projet, les classes de l'école de Burgnac participeront.

- Achat d'un vidéoprojecteur et de documents pédagogiques sur le langage : grâce au don de rentrée de l'association Maxi Mômes que les enseignantes remercient, l'école a pu se doter d'un vidéoprojecteur qui permettra d'aborder les apprentissages notamment de langage dans un premier temps, d'une autre manière. Elles ont pu aussi se doter de jumelles pour les kits d'observation qui seront présents sur les lieux des abris des animaux du projet avec l'association GMHL.

A noter que le don de fin d'année de l'association Maxi Mômes servira pour l'année scolaire 2022/2023 (pour les projets et les sorties).

BURGNAC :

Mme Rogron explique que dans l'immédiat aucune sortie n'est encore planifiée, seulement des projets avec des intervenants se déplaçant sur le site de l'école.

Pour compléter les aménagements du jardin, un projet artistique en partenariat avec une céramiste locale, Mme Merlet, est prévu pour le mois d'avril. Les élèves réaliseront des petites sculptures en terre cuite qui seront apposées sur le grillage séparant la cour du jardin.

Dans le cadre de la découverte et de la préservation du monde animal, les enseignantes remercient leurs collègues de Beynac de les avoir associées à leur projet avec l'association du GMHL.

Mme Rogron explique que des chauve-souris s'installent régulièrement sous le préau, ce qui n'est pas l'idéal pour leur tranquillité. Aussi, en partenariat avec la mairie, elles étudient la possibilité d'installer des abris spécifiques et discrets sur la façade des deux bâtiments, à des endroits plus adaptés. Ces abris seront préparés par l'association du GMHL et présentés aux élèves. Concernant les hérissons, il est prévu de réaliser, avec l'aide d'un animateur du GMHL, des abris directement dans le bois communal, à proximité de l'école. Les cantonniers seront sûrement sollicités pour préparer les rondins de bois nécessaires.

Le 15 novembre, en lien avec l'enseignement de l'éducation morale et civique des animateurs et des résidents du foyer de Vie Jeanne Chauveau de Bosmie l'Aiguille viendront échanger avec les élèves de CE2 sur le thème du handicap. Cette animation a été proposée par la communauté de communes.

MEILHAC :

Sorties prévues à ce jour :

- 21 octobre : participation des CM2 au cross du collège d'Aixe,
- 28 février : visite du centre de tri de Beaune-les-Mines, pour les 2 classes, organisée par le SYDED,
- mars : lecture partagée et emprunt de livres à la médiathèque de Flavignac (2 jeudis après-midis pour chacune des 2 classes),
- période 3 et début période 4 : activité basket au gymnase de Bosmie-l'Aiguille : à ce propos, Mr Tessier indique avoir été contacté par Mr Béchade (mairie de Bosmie) pour faire le point sur l'utilisation de cet équipement, dans la mesure où le RPI bénéficie actuellement d'un créneau (mardi après-midi) à l'année, sous-utilisé par les écoles, notamment en raison du coût du transport. Il se trouve que la fermeture provisoire du pôle sportif d'Aixe sur Vienne pénalise des écoles du secteur, voire le collège lui-même et les oblige à se tourner vers d'autres structures. Les écoles de Burgnac et Meilhac pourraient donc proposer à la mairie de Bosmie de s'engager à utiliser le gymnase pour les périodes 3 et 4 et à libérer ce créneau pour les autres périodes. Mme Lautrette et Mme Audonnet demandent à Mme Jagaille si elle souhaite s'y rendre avec les GS. Cette dernière décline la proposition.
- 29 et 30 juin : voyage scolaire dans la chaîne des Puys, en relation avec le programme scientifique de l'année, abordant notamment le volcanisme et la sismologie. Les enseignants ont anticipé leur demande,

car les possibilités d'hébergement agréé sont très restreintes. La première journée devrait s'organiser autour de la visite de cratères, commentée par des animateurs du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) de la Chaîne des Puys ; la deuxième journée comporterait la visite du Puy de Dôme, par l'intermédiaire du train panoramique, puis du centre Vulcania.

Interventions prévues à ce jour :

- permis Internet, proposé aux CM2 par la brigade de gendarmerie de Nexon (2 dates à définir),
- fin d'année : questionnement sur la puberté, animé par Mme Blancheton, infirmière scolaire

XII. Questions des parents d'élèves.

BEYNAC : Où en est le remplacement des portes des salles de classe pour assurer la sécurité des enfants en cas d'alerte intrusion ?

Voir réponse dans l'exercice PPMS Attentat- Intrusion de Beynac.

RPI/ GARDERIE : Y aurait-il la possibilité de mettre à disposition un espace de travail (tables / chaises) pour les enfants qui souhaiteraient faire leurs devoirs sur le temps de garderie ?

Mme Beyrand indique qu'il est difficile de le mettre en place. Un adulte ne peut pas être dévolu à une tâche de surveillance d'un groupe d'enfants à part, le nombre de personnel ne le permet pas. Les parents répondent qu'ils en sont conscients et qu'ils souhaitent juste que des tables soient mises à disposition des enfants. Mme Canler explique que dans d'autres écoles, il y a un temps calme, pendant le goûter par exemple, où ceux qui le souhaitent peuvent réaliser leurs devoirs. Mme Léonard lui répond que lorsque les élèves de Burgnac et Meilhac arrivent par le bus, les élèves de Beynac ont déjà pris leur goûter. Les parents, les enseignants et la municipalité s'accordent à dire qu'il n'est pas envisageable de demander aux enfants ne réalisant pas leurs devoirs de se tenir tranquille, après une journée de classe imposant déjà de nombreuses contraintes, les enfants ont besoin de se défouler. Mme Beyrand précise que lorsqu'ils sont à l'extérieur, les enfants disposent de bancs sous le préau ainsi que d'un tableau pour écrire. Mme Lintz fait remarquer que les enseignants de l'ensemble du RPI ne donnent pratiquement pas de devoir écrit. Mr Guéry indique qu'il y a parfois des mots à écrire et que lorsqu'ils sont installés sur les bancs, la position n'est pas bonne pour la nuque des enfants. Mme Beyrand conçoit que la position n'est peut-être pas idéale mais qu'elle est identique à celle des enfants utilisant une tablette par exemple. Les enfants sont libres de réaliser leurs devoirs à la garderie s'ils le souhaitent : à l'intérieur, des tables et chaises sont libres d'utilisation, à l'extérieur ils disposent donc de bancs et d'un tableau. Toutefois, le calme propice à leur concentration ne peut pas leur être garanti.

Les parents élus invitent les parents à se rapprocher des enseignants, des mairies ou du personnel communal pour des questions d'ordre pédagogique, individuelles ou cas particulier concernant son enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente du conseil, Mme Audonnet.

La Secrétaire de séance, Mme Léonard.